



Compte rendu du conseil Municipal du 18 juin 2009

Convocation le 08 juin 2009.

L'an deux mil neuf, le 18 juin, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à 20 heures 30, à la Mairie de Gadancourt.

Présents : M. Noury, Mesdames de Meaux et Raffalli, Messieurs Chavanne, Brénac, Dieuset, Ricci

Absent : Monsieur Rackelboom.

Mme Raffalli est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion du 21 mars 2009,
- Réserve parlementaire,
- Taxe Locale d'Equipement,
- Orange,
- Assainissement,
- Communauté de Communes des 3 Vallées du Vexin (CC3V) : Développement Economique, Voirie, Petite Enfance,
- SIBVAM
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de réunion du 21 mars 2009

Après lecture à l'assemblée du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2009 par M. le Maire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Réserve parlementaire

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire auprès de Monsieur Philippe Houillon, Député du Val d'Oise, afin de demander une prise en charge à hauteur de 50 % de la facture d'achat d'une nouvelle photocopieuse pour la Mairie, permettant de faire des tirages couleurs, format A3, recto-verso....

Le Conseil donne son accord.

Taxe locale d'équipement

Aujourd'hui, la taxe locale d'équipement est de 2 %. Dorénavant, en cas de prolongement de réseaux, le coût sera à la charge de la commune à hauteur de 60% du montant des travaux. Compte tenu du taux relativement bas appliqué par notre commune, Monsieur le Maire propose de relever cette taxe.

Après discussion, le Conseil arrête un taux de 4 %.

Orange

Orange a déposé une demande d'autorisation pour implanter une antenne-relais sur le site du château d'eau appartenant au S.I.E.V.A. et se trouvant sur le territoire de la commune dans le bois des allées de Gadancourt.

Après consultation de la population sur ce projet, 19 foyers ont répondu contre, 12 pour et 7 n'ont pas émis d'avis.

Monsieur le Maire a émis un avis défavorable à ce projet pour les motifs suivants :

- La hauteur de l'antenne sera de 10/12 mètres au-dessus des arbres,
- Le site de l'implantation envisagée se trouve être un site protégé qu'il faut conserver comme tel,
- Orange ne certifie pas la couverture intégrale de la commune.
- Respect de la majorité des Gadancourtois refusant ce projet.

Par contre Monsieur le Maire demande à Orange :

- De favoriser le projet en cours pour l'implantation d'une antenne sur la cheminée de la distillerie de Frémainville, ce qui permettrait de couvrir Frémainville, Longuesse, Aavernes et Gadancourt.
- Une proposition sur un projet regroupant les autres opérateurs.

Le Conseil conforte Monsieur le Maire sur la position adoptée dans ce dossier.

Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil que les subventions données par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau seraient en nette diminution et même supprimées.

Les coûts de mise aux normes concernant l'assainissement individuel sont en moyenne de 15.000 euros par habitation selon le S.I.A.A.

Ce coût étant normalement à la charge du propriétaire.

Monsieur le Maire propose de revoir l'étude de l'assainissement, individuel ou collectif.

Communauté de Communes des 3 Vallées du Vexin Français (CC3V)

Voirie : Monsieur le Maire nous informe que si la C.C.3 V. parvient à débloquer une subvention de 90 000 € du Conseil Général, la route des allées pourra être refaite.

SIBVAM : Madame de Meaux, déléguée du SIBVAM, souligne le manque de transparence au sein du SIBVAM dans l'élaboration du projet et dans le choix des ouvrages de la première phase. Il est regrettable que l'enquête publique n'ait porté que sur une partie du projet et que les nombreux avis sur le fond du projet n'aient pas été suivis malgré un réel consensus.

Les ouvrages de la première phase ne suffiront pas à protéger AVERNES. C'est le territoire d'AVERNES au sud de la D81 qui est largement responsable des eaux invasives du village d'AVERNES. Il fallait commencer par là !

Petite enfance : Les maires de la CC3V ont été interpellés, par un courrier, de problèmes entre le personnel de la crèche des « P'tits Amis » de Seraincourt, d'une part la Directrice Administrative et le Bureau de l'Association d'autre part.

La Commission en charge de la petite enfance de la CC3V a proposé qu'un audit soit réalisé afin de comprendre, analyser et aider à trouver une solution à ce conflit. Madame Raffalli, en charge de la petite enfance auprès de la Commune fait partie de la commission d'audit et ne manquera pas de tenir informé le Conseil de l'évolution de ce dossier.

Questions diverses

- Boucle du Vexin

Le Conseil Général a décidé de « reconquérir » les anciennes voies de chemin de fer pour créer « La boucle du Vexin » sur 60 km.

Monsieur le Maire insiste pour que le Conseil Municipal reste très attentif à préserver l'environnement et que « la ligne » reste en terre battue et ne soit pas bitumée et qu'elle reste à l'usage des piétons, des chevaux et des agriculteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire